

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00587**

**PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - SIGNATURE DE LA DECLARATION DE NANTES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 51  
Nombre de pouvoirs : 15  
Nombre de voix : 66

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,  
Secrétaire de séance : Mme Siham LABICH

**Membres titulaires présents :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCCQ, M. Julien LUYA, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Denis BARRIOL donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Eric BERLIVET donne pouvoir à M. Bernard LAGET,  
Mme Stéphanie CALACIURA donne pouvoir à M. Jean-Paul RIVAT,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 22 décembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20221215-D20220058710

Date de mise en ligne : 22 décembre 2022

M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Marc CHAVANNE donne pouvoir à M. Michel GANDILHON,  
Mme Frédérique CHAVE donne pouvoir à M. Fabrice DUCRET,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,  
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Robert KARULAK donne pouvoir à M. Christian JOUVE,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,  
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc TARDIEU donne pouvoir à M. Denis LAURENT

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jordan DA SILVA, M. Christian DUCCESCHI, M. Jérôme GABIAUD, M. Marc JANDOT,  
M. Patrick MICHAUD

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 DECEMBRE 2022**

### **PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL - SIGNATURE DE LA DECLARATION DE NANTES**

Les 12 et 13 septembre à Nantes ont eu lieu les Assises territoriales de la transition agroécologique et de l'alimentation durable. Conscients du rôle crucial que les collectivités territoriales et leurs partenaires jouent déjà et s'approprient à jouer dans l'impulsion d'une réelle transition agro-écologique et alimentaire, les co-organisateurs ont travaillé sur un texte d'engagement politique et d'interpellation : la Déclaration de Nantes.

Ces co-organisateurs sont Nantes Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole et le réseau Terres en Villes auquel Saint-Etienne Métropole adhère.

Cette déclaration ci-jointe décrit les valeurs partagées par les signataires :

- engagement à se doter d'une politique territoriale agroécologique et alimentaire ;
- interpellation du gouvernement et de l'Union Européenne sur 4 faisceaux d'action immédiate :
  - o priorité à la lutte contre la précarité alimentaire des citoyens les plus fragiles ;
  - o priorité à la lutte contre la précarité économique des producteurs ;
  - o protection et reconquête du foncier agricole comme premier pilier de la souveraineté et de la résilience alimentaires de nos territoires ;
  - o affirmation de l'alimentation comme un service public et un bien commun, notamment dans le cadre de la restauration scolaire.

Ce texte a vocation à s'enrichir au fil du temps puisqu'il sera revisité et débattu aux prochaines assises qui auront lieu à Montpellier en 2024.

Cette déclaration est ouverte à la signature jusqu'au 31 décembre 2022. Si celle-ci est pour l'heure portée par des collectivités, les co-organisateurs souhaitent que les Chambres d'Agriculture soient parties prenantes. Ainsi, Terres en Villes a demandé à ses membres, Chambres d'Agriculture et EPCI, dont Saint-Etienne Métropole et la Chambre d'Agriculture de la Loire, s'ils souhaitaient signer cette charte.

Les engagements de cette déclaration correspondent aux initiatives engagées par la Métropole à travers différents dispositifs et politiques publiques : Projet Alimentaire Territorial (PAT), politique agricole (installation, transmission-reprise, Projet Agro Environnemental et Climatique (PAEC), Protection et mise en valeur des Espaces Agricole et Naturels périurbains (PAEN), ...), stratégie biodiversité, économie circulaire, PLUi....

Cette signature permettrait, à la Métropole, de :

- valoriser à une échelle locale et nationale l'engagement de la Métropole à travers ses politiques publiques en matière de transition agro-écologique et alimentaire ;

- porter auprès de gouvernement et de l'Union Européenne des messages forts, tels que : l'affirmation de l'alimentation comme un service public et un bien commun, notamment dans le cadre de la restauration scolaire avec, entre autres un relais fort de la notion d'une exception alimentaire dans le cadre de la restauration scolaire afin d'y intégrer des critères géographiques.

A ce jour au-delà du réseau Terres en Villes, les EPCI et les Chambres d'agriculture qui étudient la signature sont les suivants :

- Strasbourg (Métropole), Lille (Ville et Métropole), Rennes (Ville et Métropole), Grand Châtelleraut, Mouans-Sartoux, Lorient Agglomération, SICOVAL (Sud-Est Toulousain) et Toulouse et bien entendu Nantes (Métropole) et Montpellier (Métropole) ;
- les chambres d'agriculture du Morbihan, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, du Nord-Pas-de-Calais, de l'Isère et des Pays de la Loire.

D'autre part, plusieurs réseaux d'élus sont également intéressés pour signer cette déclaration et la porter dans les instances nationales et européennes et en particulier, France Urbaine.

Au niveau local, l'attache de la Chambre d'Agriculture de la Loire a été prise et elle étudie la question.

Terres en Villes organisera une séance publique nationale au Salon de l'Agriculture à Paris la semaine du 27 février 2023.

Chaque structure signataire est libre d'organiser un moment public localement.

La signature de cette déclaration serait un message très positif pour une Métropole qui s'est engagée dans un Projet Alimentaire Territorial (PAT).

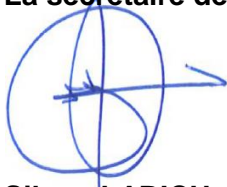
**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la déclaration de Nantes,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la Déclaration de Nantes, ci-jointe.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

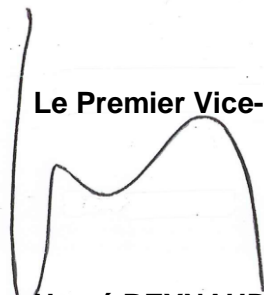
Pour extrait,

La secrétaire de Séance,

A blue ink signature consisting of a circle with a horizontal line through it and a vertical line, with some additional scribbles.

**Siham LABICH**  
**4<sup>ème</sup> Vice-Présidente**

Le Premier Vice-Président,

A black ink signature that is a stylized, wavy line.

**Hervé REYNAUD**